

METHODOLOGIE
D'ADMISSION POUR LES ETUDES DE LICENCE DANS LE CADRE DE
L'UNIVERSITE DE SCIENCES AGRONOMIQUES ET MEDECINE VETERINAIRE
DE BUCAREST

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

FACULTE DE MEDECINE VETERINAIRE - ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS

POUR

CITOYENS ROUMAINS, RESSORTISSANTS ETRANGERS (UE/EEE ou non UE) OU
ROUMAINS RESIDANT A L'ETRANGER

I. CONSIDERATIONS GENERALES

a. Peuvent appliquer pour ce programme les citoyens roumains, les ressortissants étrangers des pays de l'Union Européenne/Espace Economique Européen, de la Confédération Suisse, tout comme ceux des pays non UE, conforme aux dispositions légaux.

b. La période de soumission des dossiers de candidature auprès du Secrétariat d'Admission de la Faculté de Médecine Vétérinaire de Bucarest, Splaiul Independente nr 105, sector 5 est du 02.05.2018 au 18.07.2018. Le dépôt des dossiers complets peut se faire personnellement par les candidats ou par envoi des documents nécessaires à l'admission, par la poste. Les candidats doivent effectuer une préinscription en ligne (<http://fr.fmvb.ro>) conforme au calendrier d'inscription

c. L'inscription des candidats pour le programme de licence médecine vétérinaire – enseignement en français est possible uniquement pour la 1 ère année d'études.

II. A. Les candidats citoyens roumains qui désirent étudier à la Faculté de Médecine vétérinaire de Bucarest- Enseignement en Français vont déposer un dossier complet auprès du Secrétariat d'Admission de la Faculté de Médecine vétérinaire de Bucarest durant la période 02.05.2018-18.07.2018, contenant les documents suivants :

- Formulaire de demande adressé au Recteur de l'Université :
- Diplôme de Baccalauréat en original ; les diplômés de 2018 et qui ne sont pas encore entrés en possession de leur diplôme, peuvent déposer temporairement le Certificat d'études (suite aux examens de baccalauréat) en original, délivré par le lycée gradué.
- Lettres de recommandation/certificats de volontariat
- Certificat de naissance- copie certifiée conforme à l'original
- Carte d'identité –copie
- Deux photos d'identité
- Certificat médical, qui prouve la compatibilité pour le domaine choisi et le fait que le candidat ne souffre pas des maladies infecto-contagieuses
- Documents justificatifs pour la maîtrise de la langue française niveau minimum B1 (uniquement pour les candidats qui ne vont pas soutenir l'épreuve de compétence linguistique)
- Ordre de paiement qui atteste le paiement des frais d'évaluation du dossier de candidature.

II. B. Les ressortissants des pays de l'Union Européenne/ Espace Economique Européen, étrangers ou roumains avec leur résidence à l'étranger vont déposer un dossier complet auprès du Secrétariat d'admission à la Faculté de Médecine vétérinaire de Bucarest-Enseignement en Français, du 2.05.2018 au 18.07.2018, contenant les documents suivants :

- **Le formulaire de demande** adressé au Recteur de l'Université
- **Le diplôme de baccalauréat ou équivalent-** en original, accompagné de la traduction apostillée en langue roumaine (selon le cas), en français ou anglais.
- **Relevé de notes** (certificat) pour toutes les années d'enseignement secondaire, traduction apostillée en roumain (selon le cas), français ou anglais
- **Lettres de recommandation** ou certificats de volontariat
- **Certificat de naissance** – traduit et apostillé en roumain (selon le cas), français ou anglais
- **Lettre d'acceptation aux études**, délivrée par le Ministère de l'Education Nationale de Roumanie- Département de Relations Internationales (www.edu.ro) pour les ressortissants des pays non UE. Les documents nécessaires pour obtenir ce document vont être envoyés par l'USAMV Bucarest au Ministère de l'Education Nationale.
- **Lettre de reconnaissance du niveau d'études lycéales** délivrée par le Ministère de l'Education Nationale de Roumanie (<http://www.cnred.edu.ro>), pour les candidats ressortissants des pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou la Confédération Suisse. Les documents nécessaires pour obtenir ce document vont être envoyés par l'USAMV Bucarest auprès du Ministère de l'Education Nationale.

- **Ordre de paiement** des frais d'évaluation des dossiers pour la délivrance de la lettre d'acceptation pour études (ressortissants des pays non UE) ou de la lettre de reconnaissance des études niveau lycée (ressortissants des pays de l'UE). Ci-dessous les détails du paiement (en Euros) :

Bénéficiaire : Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Code identification taxe 13729380

Banca Comerciala Romana BCR , Sala Palatului

Cod IBAN RO 35RNCB0080005630300077

Code SWIFT RNCBROBU

Code BIC RNCB

- **Passeport** (pour ressortissants des pays non UE) ou **carte d'identité** (ressortissants de l'UE) et deux copies du passeport ou de la carte d'identité, nécessaires pour la photo du candidat, la date de la délivrance et la période de validité du document
- **4 photos d'identité**
- **Certificat médical** qui atteste la compatibilité avec le domaine choisi et que le candidat ne souffre pas des maladies infecto-contagieuses.
- **Documents qui attestent la maîtrise de la langue française** (uniquement pour les candidats qui ne vont pas soutenir l'épreuve de compétence linguistique, niveau minimum B1)
- **Ordre de paiement** des frais d'évaluation du dossier de candidature

*Les copies certifiées du diplôme de baccalauréat ou son équivalent, ainsi que du certificat de naissance peuvent être réalisés auprès d'un Notariat public de Roumanie ou de l'Ambassade roumaine/ Consulat roumain du pays de résidence.

III TAXES

Le programme **d'études licence Médecine vétérinaire – Enseignement en langue française** met à disposition des candidats :

- **10 places financées par le budget d'état.** Ces places peuvent être occupées par concours uniquement par les citoyens roumains, les ressortissants de l'UE et les personnes de citoyenneté roumaine ayant domicile à l'étranger

- **20 places avec frais de scolarité**; le montant annuel (taxe) est de **4950 euros /année** d'étude. Ces places peuvent être occupées par concours par les ressortissants étrangers, les citoyens roumains, les ressortissants de l'UE ou les personnes de citoyenneté roumaine résidant à l'étranger.
- **3 places avec taxe (550 euros/mois) pour les citoyens non UE**, nombre établi par le Ministère de l'Enseignement de Roumanie a la demande de L'USAMV Bucarest

Au moment du dépôt des documents d'inscription, chaque candidat doit faire preuve du paiement d'une **taxe non-remboursable de 50 euros pour l'évaluation du dossier** d'inscription et des lettres de recommandation /certificats de volontariat.

Après l'affichage des résultats primaires, les candidats admis vont payer **des frais d'inscription, non-remboursables (pour confirmer la place) de 500 euros**. Cette taxe doit être payée conformément au calendrier de l'admission.

Les frais de scolarité doivent être payés en 2 tranches :

- **La 1^{ère} tranche de 2950 euros** doit être payée par les candidats admis qui ont occupé les places nécessitant des frais de scolarité, du 03.09.2018 au 06.09.2018.
- **La 2^{ème} tranche de 2 000 euros** doit être payée avant la session d'examens d'hiver 2019.
- Les citoyens **étrangers provenant des pays non- UE** vont payer la taxe d'études de 550 euros pour les 9 mois de scolarité .
- Les frais mentionnés ci-dessus doivent être payés dans le cadre des périodes précisées dans le calendrier d'admission, auprès de la banque, dont voici les détails :

Bénéficiaire Université des Sciences Agronomiques et Médecine vétérinaire de Bucarest

BCR World Trade Center

Bld. Expozitiei 2, Sector 1, Bucarest

Code Swift : RNCB ROBU

Compte IBAN : RO59RNCB 0085 0005 0839 0450

Les citoyens **étrangers provenant des pays non- UE** vont payer la taxe d'études dans **une seule tranche**.

Le non-paiement de la taxe d'immatriculation ou de la 1ere tranche des frais d'études dans la période précisée amène à la perte de la place occupée sur les listes primaires et le placement du candidat dans la liste des candidats éliminés (non-admis) quelle que soit la moyenne obtenue au concours d'admission.

IV Soutenance de l'épreuve de compétence linguistique

L'épreuve de compétence linguistique va être soutenue par les candidats qui ne présentent pas dans le dossier d'inscription les documents qui attestent les compétences de maîtrise de la langue française.

Cette épreuve peut être soutenue de manière suivante :

1. Les candidats citoyens roumains avec domicile en Roumanie et les ressortissants étrangers qui vont déposer personnellement les documents auprès du Secrétariat d'Admission de la Faculté de Médecine vétérinaire de Bucarest vont soutenir l'épreuve de compétence linguistique au moment de l'inscription, du 02.05.2018 au 18.07.2018.
2. Les candidats citoyens roumains résidant à l'étranger et les ressortissants étrangers qui transmettent leur dossier de concours par la poste, vont soutenir l'épreuve de compétence linguistique en ligne (Skype), selon un rendez-vous préalable, de commun accord avec le candidat et le Secrétariat d'Admission du 02.05.2018 au 18.07.2018.

L'évaluation des candidats se réalisera par un qualificatif ADMIS/NON ADMIS

Le résultat de l'évaluation de compétence linguistique sera communiqué au candidat à la fin de la soutenance de l'épreuve.

Les candidats qui sont ressortissants des pays dont la langue officielle est le Français, ainsi que ceux qui présentent dans leur dossier de candidature des documents qui attestent les compétences linguistiques, documents délivrés par des institutions accrédités ou habilités, ne vont pas soutenir l'épreuve de compétence linguistique.

V. L'évaluation des lettres de recommandation /certificats de volontariat

Les lettres de recommandation/certificats de volontariat vont être rédigées en français. Chaque document va évaluer la disponibilité et les habilités du candidat pour le métier de vétérinaire. Ces documents vont représenter 10% du résultat final du concours d'admission. Les candidats qui ne présentent pas dans leur dossier de candidature des lettres de recommandation /certificats de volontariat, vont perdre 10% du résultat final, sans être disqualifiés.

L'évaluation se réalisera ainsi :

OUI = 10% du résultat final

NON = 0% du résultat final

VI Evaluation finale du candidat

Le résultat final des candidats va être calculé ainsi :

1. La moyenne générale de l'examen de baccalauréat ou son équivalent – **90%**
2. Les lettres de recommandation / certificats de volontariat – **10%**

VII En cas d'égalité des résultats

Dans la situation où plusieurs candidats ont la même moyenne égale à celle du candidat qui occupe la dernière place des listes primaires pour les places budgétisées ou avec taxe, se déclare ADMIS le candidat ayant obtenu les plus grandes notes (ou équivalent des notes du système de notation de Roumanie, conforme aux critères du Ministère de l'Enseignement Nationale et de la Recherche scientifique) au examens de BIOLOGIE/CHIMIE dans le cadre de l'examen de baccalauréat ou son équivalent.

Si l'égalité persiste, se déclare admis le candidat qui a obtenu la plus grande note à l'examen de langue maternelle.

Un document visant la modalité de conversion des notes/moyenne du système d'enseignement du candidat au système roumain, est attaché à la présente convention.

CALENDRIER D'ADMISSION

SESSION JUILLET 2018

Période	Activité	Remarques
02.05.2018-01.07.2018	Pré-inscription des candidats	Les candidats vont envoyer en ligne un dossier de préinscription sur le site http://fr.fmvb.ro/
02.07.2018-18.07.2018	Enregistrement des candidats	L'enregistrement peut se réaliser personnellement, par les candidats ou bien les documents peuvent être envoyés par la poste. Soutenance de l'épreuve de compétence linguistique.
19.07.2018	Affichage de la liste des candidats inscrits	
22.07.2018	Analyse et traitement des dossiers	Evaluation des lettres de recommandation/certificat de volontariat Représente 10% du résultat final
24.07.2018	Affichage des résultats primaires du concours d'admission pour les places budgétisées. Affichage des résultats primaires du concours d'admission pour les places avec taxe Affichage de la liste des candidats NON ADMIS	Les résultats vont être affichés à la Faculté de Médecine vétérinaire de Bucarest ,Splaiul Independentei 105, sector 5 et sur le site http://fr.fmvb.ro/
24.07.2018-25.07.2018	Dépôt des contestations et leur résolutement	Le dépôt des contestations peut se faire personnellement par les candidats ou en ligne sur le site http://fr.fmvb.ro/
25.07.2018-30.07.2018	Le paiement des frais d'immatriculation pour les candidats admis	Frais d'immatriculation non-remboursable : 500 euros Le non paiement de la taxe dans la période mentionnée, amène à la perte de la place occupée sur les listes primaires et le placement du candidat sur les listes des candidats NON ADMIS, quelle que soit la moyenne obtenue au concours d'admission

30.07.2018	La liste des candidats ressortissant des pays de l'UE va être transmise auprès du Ministère de l'Education Nationale dans le but d'obtenir la lettre de reconnaissance des études niveau lycée. De même pour les ressortissants d'autres pays, dans le but d'obtenir la lettre d'acceptation aux études universitaires en Roumanie.	
31.07.2018	Affichage de la liste finale des candidats immatriculés sur les places budgétisées. Affichage de la liste finale des candidats admis sur les places avec taxe. Affichage de la liste finale des candidats NON ADMIS (cette liste va inclure les candidats admis sur les listes primaires qui n'ont pas payé la taxe d'immatriculation, voire la 1ere tranche de la taxe d'études)	
03.09.2018- 06.09.2018	Le paiement de la 1 ^{ere} tranche d'études pour les candidats admis sur les places avec taxe de scolarité	1 ^{ere} tranche d'études 2950 euros